MODÈLE 038 | VENTES AUX ENCHÈRES | CONTRAT

Conditions générales de **vente**

Texte contractuel qui fixe les règles applicables à tous les enchérisseurs et acheteurs d'une vente aux enchères, de l'inscription au retrait des lots.

À QUOI SERT CE MODÈLE

Le commissaire-priseur les affiche en salle, les annexe au catalogue et les fait accepter à l'inscription. Elles encadrent les enchères, les frais, le paiement, la garantie des descriptions et le règlement des litiges.

AVANT DE REMPLIR

- Faites signer ou accepter les conditions à l'inscription de chaque enchérisseur, y compris pour les enchères en ligne.
- Adaptez la durée de réclamation sur l'authenticité à la nature des lots, et énoncez-la clairement dans le catalogue.
- Affichez les conditions de façon lisible dans la salle de vente et sur la page d'inscription ; un texte caché est difficilement opposable.

Les passages entre crochets sont à remplacer par vos informations.

TEXTE DU DOCUMENT

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE AUX ENCHÈRES

Applicables à toutes les ventes organisées par [Nom de l'étude], représentée par [Nom du commissaire-priseur], agréé sous le n° [Numéro].

1. **Inscription.** Tout enchérisseur s'identifie avant la vente et reçoit une plaque numérotée. Il enchérit en son nom propre, sauf mandat écrit.

2. **Exposition.** Les lots sont exposés avant la vente. L'acheteur est réputé les avoir examinés et accepte l'état dans lequel ils sont proposés.
3. **Garanties.** Les descriptions du catalogue engagent le commissaire-priseur dans les limites de la réglementation. Toute contestation sur l'authenticité doit être notifiée dans un délai de [Durée].
4. **Enchères.** La vente est faite au comptant. Le dernier enchérisseur, à l'énoncé du mot « adjugé », est tenu d'acquitter le lot. En cas de contestation, le commissaire-priseur peut remettre le lot en vente.
5. **Frais.** Aux prix d'adjudication s'ajoutent les frais acheteur de [Pourcentage] et les taxes en vigueur.
6. **Paiement.** Le règlement est dû immédiatement. Aucun lot n'est remis avant paiement intégral.
7. **Défaut de paiement.** À défaut de paiement dans les [Nombre] jours, la vente peut être résolue ou le lot remis en vente aux frais du défaillant.
8. **Retrait et garde.** Les lots sont retirés dans le délai indiqué. Au-delà, des frais de garde sont facturés et la responsabilité de l'étude est limitée.
9. **Exportation.** L'adjudication ne vaut pas autorisation de sortie du territoire ; l'acheteur effectue lui-même les formalités d'exportation des biens culturels.
10. **Protection du patrimoine.** Les lots relevant de biens culturels classés ne peuvent être cédés sans l'accord préalable de l'administration.
11. **Données personnelles.** Les informations recueillies servent à la gestion de la vente et à la tenue du registre.
12. **Litiges.** Les parties recherchent un accord amiable avant toute action devant les juridictions compétentes.

L'inscription à la vente vaut acceptation pleine et entière des présentes conditions.

Dispositions annexes

- Les ordres d'achat reçus avant la vente sont exécutés dans l'ordre de leur réception.
- Les photographies prises en salle sont autorisées sans flash et sans trépied.
- L'étude peut refuser l'entrée à toute personne perturbant la séance.

Entrée en vigueur

Les présentes conditions s'appliquent à compter du [Date] et remplacent toute version antérieure. Elles sont tenues à disposition de toute personne sur simple demande à l'étude.

Fait à [Lieu], le [Date]

Le commissaire-priseur : [Nom, qualité, signature]

Fait à _____, le ____ / ____ / _____

Nom et signature

Cachet, le cas échéant